



Mairie
3 rue du Nouveau Monde
14600 Gonneville-sur-Honfleur

N° 2018-VOI-11

ARRETE SUR LA CIRCULATION
QUARTIER DE PRETREVILLE
ET COMMUNE SI NECESSAIRE
Du 06/03/2018 jusqu'à la fin des travaux

Le Maire de GONNEVILLE SUR HONFLEUR,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 à L.2212-5, L.2213-2, L.2213-3 § 2213-6,
VU le Code de la Route, notamment en son article R 225,
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,
VU les travaux de réalisation de relevés et d'audits de chambres existantes et d'aiguillage dans le cadre du dépolement FTTH sur la commune de Gonneville-sur-Honfleur.
VU la demande d'arrêté de circulation par l'entreprise SOGETREL, Rue Jacques Prévert – ZI du Martray, 14730 GIBERVILLE, Mme Lemarchand Anne-Laure 02.31.45.00.12
Pour le bénéficiaire : COVAGE 1-8 rue Auguste Decaens, 14800 DEAUVILLE 02 50 89 00 02
Début du chantier : Du 06/03/2018 jusqu'à la fin des travaux

ARRETE

ARTICLE 1 :

Les travaux devront être réalisés **EN FONCAGE**
PAS DE TRAVERSEE DE ROUTE SANS DEMANDE PREALABLE
NI AUTORISATION SPECIALE DU MAIRE

ARTICLE 2 :

La circulation sera effectuée manuellement de façon alternée avec basculement de circulation sur chaussée opposée.

ARTICLE 3 :

Des panneaux de circulation seront mis en place par l'entreprise, à chaque carrefour,

ARTICLE 4 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commissaire de Police, Messieurs les Responsables du Centre de Secours, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Gonneville/Honfleur le 02/03/2018
Le Maire, Dominique LE SAUVAGE

